



BULLETIN D'ADHESION 2013 – 2014

Rue Sarahangué, 97600 Mamoudzou

M / Mme / Mlle

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

N° de téléphone : 02 69.....

Adresse personnelle :

Code postal Commune.....

GSM : 06 39

E-mail :

Etablissement d'exercice :

Fonction :

- En activité
- Disponibilité
- Détachement
- Congé maladie
- Congé parental
- Congé formation
- Autre (à préciser) :

- Contractuels
- IFPERM
- Professeurs des Ecoles

Echelon :

Montant de la cotisation : €.....

(La cotisation syndicale donne droit à une réduction d'impôt d'un montant de 50% de la cotisation versée)

Mise en conformité avec la Commission Nationale Informatique et Liberté afin de pouvoir continuer à vous informer rapidement et efficacement avec le Minitel 3615 ACADY 2 :

Je me syndique au SNUIPP Mayotte/FSU, afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du service public d'éducation, au maintien de l'unité de la profession.

Le SNUIPP Mayotte pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le syndicat.

J'accepte de fournir au SNUIPP Mayotte les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6. 01. 78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUIPP Mayotte.

MODE DE RÈGLEMENT

- Chèque(s) libellé(s) à l'ordre de SNUIPP Mayotte
- Ordre de virement
- autre (contacter le trésorier)

Date : le/...../201....

Signature

Nouvelle adhésion

Renouvellement

VOTRE COTISATION 2013 – 2014

Echelon	IFPERM	PE	PE.HC
1	69	82	117
2	80	90	125
3	84	97	134
4	86	101	135
5	88	107	155
6	90	110	165
7	92	117	175
8	94	125	
9	99	134	
10	104	135	
11	111	155	
12	121		

* Contractuels : 50 €

PROMOTIONS 2013-2014

Fiche de suivi syndical

A renvoyer au
SNUipp/FSU Mayotte
par Fax au 0269618978 ou par mail
au snu976@snuipp.fr

Cette fiche permettra aux délégués du personnel de contrôler les opérations de la C.A.P. et d'intervenir efficacement si besoin est. Le SNUipp vous tiendra informé-e des résultats.

Instituteur

Professeur des écoles

Echelon actuel :

Date de passage à cet échelon (jj/mm/aaaa) :

PE

Instituteur

Cas particuliers

Congé parental : les périodes de congé parental comptent pour moitié dans l'ancienneté.

Temps partiel : les périodes effectuées à temps partiel sont considérées comme du temps plein.

Disponibilité : les promotions sont suspendues.

Services antérieurs : certaines fonctions exercées dans l'enseignement, dans d'autres ministères mais aussi dans le privé peuvent donner droit soit à une récupération d'ancienneté pour l'AGS, soit à un reclassement.